

CH_VB du 20 mai 1999 vom 20. Mai 1999

Bundesverwaltung, 1999-05-20, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_du_20_mai_1999

FR: CH_VB du 20 mai 1999 du 20 mai 1999

IT: CH_VB du 20 mai 1999 del 20 maggio 1999

Volltext

79612 Gestionnaire en économie familiale Hauswirtschafterin/Hauswirtschafter
Impiegata/Impiegato d'economia domestica collettiva #ST# Gestionnaire en économie
familiale Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage du 20 mai 1999
Programme d'enseignement professionnel du 20 mai 1999 Entrée en vigueur 1er janvier
2000 (Les dispositions concernant les examens n'entreront en vigueur que le 1er janvier
2003 Le texte de ce règlement et de ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la
Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Ber- 19
octobre 1999 Chancellerie fédérale 7800 1999-4267

Programmes de formation pour les requérants d'asile et les personnes à protéger originaires
du Kosovo En collaboration avec l'Office fédéral des réfugiés, l'Office fédéral de la
formation professionnelle et de la technologie encourage des programmes de formation
destinés aux Albanais du Kosovo qui sont interdits de travail dans notre pays. Les personnes
intéressées par ces programmes de formation s'adresseront aux Bureaux cantonaux de
coordination chargés des questions de l'asile où ils pourront obtenir des informations
complémentaires et déposer leur demande. 5 octobre^ 1999 Office fédéral de la formation
professionnelle et de la technologie 1999-5325 ' 7801 '

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses,
Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali
digitali Gestionnaire en économie familiale A Règlement d'apprentissage et d'examen de fin
d'apprentissage du 20 mai 1999 B Programme d'enseignement professionnel du 20 mai
1999 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1999 Année Anno Band 8
Volume Volume Heft 41 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero
dell'oggetto Datum 19.10.1999 Date Data Seite 7800-7801 Page Pagina Ref. No 10 110 002
Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a
été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato
dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.